

**Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord, tenue à la salle multi-usagers, au 452, rue Principale, le 22 juillet 2025 à 19h00.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : Mesdames Michelle D'Amours, Florence Duguay, Messieurs Luc Raby, Jean-Marc Neveu, et Serge Lefebvre.

Assiste également à la séance, madame Martine Plourde, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Octroi du contrat « Réfection du 8^e et 9^e Rang Ouest – Phase II »
3. Acceptation de l'offre de services de CIMA+ pour la préparation de plans et devis pour la « Réfection du 8^e et 9^e Rang Ouest – Phase III finale »
4. Demande au MTMD pour déplacer les limites de vitesse aux entrées du village
5. Entente de services professionnels avec la FQM
6. Période de questions (10 minutes)
7. Fermeture de l'assemblée

2025-07-22/01

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h00.

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire.

2025-07-22/02

2. OCTROI DU CONTRAT POUR LA REFECTION DU 8^E ET 9^E RANG OUEST – PHASE II

ATTENDU QUE les travaux de la Phase I de la réfection de la chaussée du 8^e et 9^e Rang Ouest ont été réalisés à l'été 2024 ;

ATTENDU QU'un devis d'appel d'offres a été produit par la firme CIMA+ et publié sur Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 17 juin 2025 ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le mardi 15 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs CIMA+ ont étudié les soumissions et formulé une recommandation à la Municipalité ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de réfection de la chaussée du 8^e et 9^e Rang Ouest au soumissionnaire le plus bas, soit l'entreprise Construction Ubic inc. au coût de 239 822,39 \$ taxes incluses.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2025-07-22/03

3. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE CIMA+ POUR PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU 8^E ET 9^E RANG OUEST – PHASE III

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser les travaux de la Phase III de la réfection de la chaussée du 8^e et 9^e Rang Ouest à l'été 2026, tel que prévu au Plan Triennal des Immobilisations 2025-2027 ;

ATTENDU QUE la Municipalité veut présenter une demande d'aide financière au PAVL – Redressement/Sécurisation et/ou au PAVL – Soutien et que, pour ce faire, il est désormais obligatoire de fournir des plans et devis dûment signés et scellés par un ingénieur membre de l'OIQ ;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ suit le dossier depuis le début avec une étude de besoins et l'accompagnement de la Municipalité pour les phases I et II ;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ a produit une offre de services pour réaliser les plans et devis nécessaires à la réalisation de la Phase III ;

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, Martine Plourde, à signer l'offre de service professionnels de la firme CIMA+ pour la Phase III du projet de réfection de la chaussée des 8e et 9e Rang Ouest entre le chemin de la Ceinture du Lac et le chemin des Pointes.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2025-07-22/04

4. DEMANDE DE CHANGEMENT DE LIMITÉ DE VITESSE AU VILLAGE

ATTENDU QUE les citoyens d'Authier-Nord sont nombreux à demander que des moyens soient mis en place pour limiter la vitesse de circulation des véhicules dans le village pour des raisons de sécurité pour les jeunes enfants qui jouent et circulent au village et pour les personnes âgées qui marchent au village ;

ATTENDU QUE de plus en plus de familles avec de jeunes enfants sont emménagées dans le village, particulièrement dans les propriétés aux entrées du village ;

ATTENDU QUE la municipalité devait installer les radars pédagogiques à 100 m du panneau de limite de vitesse (50 km/h) et que ceci amenait les radars à être installés dans le village, bien au-delà des premières propriétés du village ;

ATTENDU QUE si la Municipalité installe les radars pédagogiques à 100 m du panneau de limite de vitesse (50 km/h), les radars seront sur les propriétés de citoyens en raison de l'asphalte et du trottoir et des fossés ;

Il est proposé par Florence Duguay, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité d'Authier-Nord demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de changer la localisation des panneaux de limite de vitesse (50 km/h) :

- Entrée nord du village : déménager les panneaux à 100 mètres du radar vers le nord.
- Entrée sud du village : déménager les panneaux à 100 mètres du radar vers le sud.

2025-07-22/05

5. ENTENTE RELATIVE A LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

QUE la directrice générale, Martine Plourde, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, ladite entente et qu'elle soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

2025-07-22/06

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyée par Florence Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h29.

Fernand Major, Maire

Martine Plourde, greffière